

Communiqué du 16 mars 2024



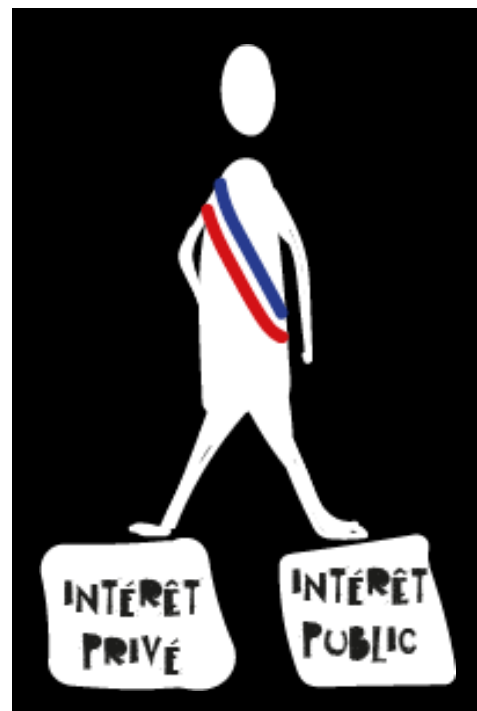
64 citoyen.ne.s engagent une procédure juridique contre les CONFLITS D'INTÉRÊTS de la Municipalité de Val-du-Mignon (79)

Le 30 octobre 2023, le juge des référés du Tribunal administratif de Poitiers, saisi par l'Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement dans les Deux-Sèvres a reconnu que le permis d'aménager de la méga-bassine de Priaires avait été signé alors que Madame Bouchery (maire du Val-du-Mignon dont l'exploitation agricole est raccordée à la bassine) était en situation de conflit d'intérêts. Le chantier de la méga-bassine avait alors été suspendu plusieurs mois, avant que le conseil municipal ne trouve une autre personne pour instruire le dossier. Les travaux ont repris en janvier 2024.

Une plainte collective pour garantir la protection de l'intérêt général

- Cette méga-bassine, comme les 15 autres en projet sur le bassin versant de la Sèvre Niortaise-Mignon, est financée à 70 % par le contribuable, en particulier via les financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Elle ne profite pourtant qu'à 3 exploitations du territoire.
- Ce brouillage des frontières entre les intérêts privés et les intérêts publics est inacceptable, d'autant plus dans un contexte de crise sociale, économique et financière qui impacte la grande majorité de paysan.ne.s et citoyen.ne.s. Le Collectif Bassines Non Merci dénonce cette situation depuis de nombreuses années et constate que face à ces informations scandaleuses, une grande partie des habitant.e.s du territoire réagit et décide d'engager des démarches collectivement.
- En effet, 64 contribuables de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, dont 18 habitant.e.s du Val-du-Mignon, ont décidé de déposer une plainte collective à l'encontre de Madame Bouchery pour prise illégale d'intérêts. Cette plainte sera transmise au Procureur de la République ce lundi 18 mars 2024.

Par ce courrier, les plaignant.e.s appellent également l'attention du Procureur de la République sur le contexte particulier de cette bassine, qui interroge fortement sur les diverses proximités entre les intérêts privés et publics : **les 3 exploitant.e.s raccordé.e.s sont ou ont été élus municipaux.** L'un d'entre eux, Monsieur François Pétorin, est également administrateur de la Coop de l'eau 79, porteuse du projet des 16 mégabassines du territoire. Le départ à la retraite de la 4ème personne qui y était initialement raccordée lui a permis de revendre ses terres agricoles à un prix près de deux fois plus élevé que les prix du marché... Une opération juteuse rendue possible par les subventions publiques accordées pour la construction de la bassine !



Malheureusement, **cette situation n'est pas isolée** et les cas de conflit d'intérêts sont monnaie courante dans les territoires "méga-bassinés".

Par cet acte, les citoyen.ne.s témoignent de leur détermination à refuser l'impunité, à garantir l'Etat de droit et à exercer leur rôle de contre-pouvoir. Il s'agit de s'emparer collectivement des outils juridiques pour mettre un terme aux dysfonctionnements institutionnels et démocratiques qui caractérisent le système des méga-bassines et de l'agro-industrie.

Cette première action citoyenne devant la justice pénale sera répliquée autant de fois que nécessaire pour empêcher que les élu.e.s du territoire, censé.e.s être garant.e.s de l'intérêt général, ne profitent du pouvoir et de la confiance qui leur sont accordés pour servir des intérêts privés.

Une action collective de sensibilisation de la population et de visibilité des actes répréhensibles du conseil municipal de Val-du-Mignon aura lieu mi-avril. Cette mobilisation est à l'initiative d'habitant.e.s du territoire, le collectif Bassines Non Merci s'en fera le relai communication. Nous reviendrons vers vous dans les prochaines semaines avec davantage d'informations.